

CHARTRE NATIONALE DE L'ÉCOLE DU SPECTATEUR

PRÉAMBULE

Le travail de sensibilisation à l'Art et à la Culture constitue désormais une dimension reconnue, nécessaire et incontournable de la formation des jeunes dans le cadre scolaire, de l'école primaire au lycée. La fréquentation régulière des spectacles de théâtre, de danse et de musique, et leur appropriation par des démarches complémentaires en compagnie des artistes en constituent l'un des axes fondateurs.

La Charte pour une « *école du spectateur* » a pour objectif général de développer, faciliter et encourager l'engagement mutuel des théâtres et lieux de diffusion du spectacle vivant aux côtés des équipes pédagogiques des écoles, des collèges et des lycées. Elle contribue à donner à ces démarches d'accompagnement des élèves au spectacle vivant une reconnaissance institutionnelle et un caractère légitime et professionnellement valorisant. Elle fournit des pistes de travail, permet de préciser le cadre et les modalités d'intervention dans les classes, écoles et établissements scolaires comme lors de rencontres dans les lieux de création et de diffusion ; de mutualiser les moyens dans l'organisation des actions ; de promouvoir et diffuser les ressources pédagogiques qui accompagnent ces actions ; de contribuer enfin à la formation initiale et continue des enseignants, des artistes et des médiateurs.

La possibilité, pour chaque élève, de se familiariser avec les ressources culturelles de son environnement, de découvrir le monde de la création artistique, de connaître et comprendre *les codes* d'une représentation (théâtrale, chorégraphique, musicale...) et d'acquérir la capacité d'en lire et analyser *les signes et les contenus*, est un facteur essentiel et structurant d'une éducation artistique et culturelle ancrée dans la recherche permanente d'équité et d'égalité d'accès à l'art et à la culture.

Nous appellerons, par convention, l'ensemble des processus dédiés à l'acquisition de ces dispositions et compétences, « *l'école du spectateur* ».

Note : la présente proposition de charte s'appuie essentiellement sur l'art théâtral. Elle devra faire l'objet d'une adaptation spécifique concernant certaines modalités d'application pour la danse et la musique, dans le cadre général d'une charte nationale du jeune spectateur pour l'ensemble du spectacle vivant.

I - QU'EST-CE QUE L'ÉCOLE DU SPECTATEUR ?

(Appliquée au théâtre)

1) Une définition

L'école du spectateur est une démarche éducative par laquelle les élèves apprennent à devenir des spectateurs actifs et désirants, et à appréhender le théâtre comme une pratique artistique vivante, au-delà de la seule expérience de l'analyse littéraire des textes [1]. Elle leur permet d'acquérir, dans le partage d'une culture commune, jugement esthétique et esprit critique.

Voir, lire et pratiquer le théâtre (la danse ou la musique...), constituent en effet les éléments indissociables d'une démarche globale d'éducation artistique et culturelle. L'expression « *école du spectateur* » présuppose que voir un spectacle relève en même temps d'une découverte sensible et émotionnelle, et d'un apprentissage concret et actif, tout aussi important que celui, par exemple, d'apprendre à lire un texte. Et qui, comme lui, est loin d'être inné.

La vision du spectacle par les élèves est donc intégrée à un dispositif d'accompagnement, en amont et en aval de la représentation.

Cet accompagnement, réalisé dans le temps de la scolarité, a pour objectif de permettre aux élèves de partager *leur expérience de spectateur* par l'échange collectif en classe, et de mettre un spectacle en résonance avec de multiples centres d'intérêt et des références partagées.

Tout en préservant le rapport intime, sensible et personnel de chacun à une oeuvre artistique, cette « école » très particulière, qui se fonde sur un rapport direct et concret à des oeuvres de création, tant du répertoire classique que contemporain, permet à l'élève d'acquérir des repères et des connaissances dans une démarche conjuguant sensibilité et activité intellectuelle. Elle vise à faciliter l'accès de chacun aux oeuvres de création et, comme le revendiquait Jean Vilar, à « élargir le cercle des amateurs » par la rencontre avec le travail artistique.

Elle permet, au même titre que tous les projets d'éducation artistique et culturelle, l'appropriation des lieux culturels et de leurs rituels (visites, travail dans le théâtre, participation à des répétitions ouvertes...) ainsi qu'une familiarisation avec des enjeux profonds : citoyenneté, éthique, humanité, formation sensible, esthétique et critique, qui permettent à l'élève de construire son rapport symbolique au monde.

L'école du spectateur s'inscrit, pour l'École, au cœur d'un chantier de nature pédagogique non seulement en matière d'éducation artistique et culturelle, mais également au cœur de l'enseignement des lettres et de l'histoire des arts comme une contribution pratique au développement d'actions pédagogiques transversales et pluridisciplinaires.

a/ S'agissant de l'éducation artistique et culturelle, *l'école du spectateur* rappelle que le champ des pratiques artistiques ne saurait ignorer la confrontation préparée et accompagnée des élèves avec l'oeuvre d'art. Les objectifs de cette rencontre complètent ceux qui sont attendus dans les dispositifs existants. Elle contribue directement à l'élargissement des connaissances par une approche et une expérience sensibles, alliées à un travail sur la lecture du spectacle :

° Analyser les signes de la représentation : description de ses éléments constitutifs (jeu, décors, scénographie, costumes, accessoires et objets, musique...) ; comparaison à partir de différentes captations d'une même oeuvre ; découverte des types de jeu et analyse des codes de jeu...

- S'appropriier le spectacle par la connaissance de ses spécificités : rôle de la scénographie, choix dramaturgiques, esthétique générale du spectacle (costumes, lumières...).
- S'exercer à l'écriture critique à partir de données objectives collectées lors de la représentation.
- Maîtriser le vocabulaire théâtral, chorégraphique, musical...

b/ S'agissant d'actions pédagogiques, transversales et pluridisciplinaires : *l'école du spectateur* donne un contenu concret à l'enseignement de l'histoire des arts :

- Repères historiques, esthétiques, histoire de l'œuvre ; enjeux de la création.
- Approche diachronique : les liens entre l'œuvre et l'art de son époque de production puis dans l'évolution historique des formes : théâtre / musique / histoire du costume / peinture / architecture... en lien avec une iconographie des représentations.
- Approches synchroniques : mise en relation et comparaison avec des œuvres de domaines artistiques différents ; constantes et différences dans les formes de représentations ; situation dans le mouvement des idées...

c/ S'agissant de l'enseignement des lettres et plus particulièrement de la mise en œuvre de l'objet d'étude « Texte et représentation », inscrit au programme de toutes les classes de première, *l'école du spectateur* contribue à renouveler l'analyse textuelle à partir des données de la représentation. Il s'agit pour cela de :

- Dégager les problématiques du « passage à la scène ».
- Apprendre à reconnaître et élaborer des choix dramaturgiques et diversifier ainsi les interprétations textuelles (découverte de la polysémie de tout texte de théâtre).
- Comprendre que toute mise en scène est une résonance des œuvres au présent : pourquoi monte-t-on tel ou tel spectacle ? Pour quels enjeux ? Comment et où se situe l'œuvre créée dans le champ de la pensée et des idées ?
- Réhabiliter la *lecture à voix haute* du texte, non dans un but d'interprétation, mais pour permettre de l'*entendre* avec sa musique, ses rythmes, ses respirations, sa matérialité sonore, toutes questions liées à la langue poétique du texte dramatique.

2) Un processus de travail éducatif

De manière concrète, *l'école du spectateur* est un processus de travail pensé en partenariat entre une équipe pédagogique et une équipe de création ou de diffusion. Elle comporte *en amont* une préparation à la représentation et *en aval* un retour sur l'expérience vécue et des prolongements, sous des formes actives et pratiques (voir en annexe les pistes de travail).

Cette préparation, loin de donner une vision figée de l'œuvre, vise à créer chez les élèves une capacité d'analyse et de réception et à focaliser leur attention sur les questions concrètes du passage à la scène.

La description de ce qui a été vu et entendu est le socle à partir duquel peuvent se déployer des prolongements mobilisant plusieurs champs disciplinaires (rebonds, mises en écho) en fonction de l'œuvre et des centres d'intérêt qu'elle a fait naître.

L'école du spectateur repose sur la durée (sur un parcours de plusieurs spectacles), permettant à l'élève une diversité d'expériences et de rencontres avec des formes de création différentes. Elle est forcément une école de l'interrogation où l'on apprend à « voir le monde » [2].

Avant la représentation :

Selon l'âge des élèves et leurs pratiques antérieures, l'école du spectateur propose des situations d'apprentissage très diversifiées :

- ° Aller au « théâtre » (itinéraires, modes de transport...).
- ° Découvrir le lieu théâtral ou une salle de concert en compagnie d'un technicien ou d'un scénographe. Réfléchir à la place et au rôle du spectateur dans le processus de la représentation.
- ° Énoncer et identifier les éléments constitutifs d'un spectacle vivant.
- ° Mettre en lecture un ou des extraits du texte représenté et formuler des hypothèses sur son passage à la scène. Faire *a minima* des essais de lecture dans l'espace ou de partielles mises en jeu.
- ° Prendre connaissance d'éléments d'information sur la création (affiche, entretiens, documents sur le projet scénique : maquettes, notes de travail, croquis...).
- ° Faire des recherches sur le contexte historique, artistique et esthétique de l'œuvre, et contribuer ainsi d'une manière vivante au développement d'une « histoire des arts » ancrée dans une pratique culturelle de la classe.

Pendant la représentation :

L'élève est entièrement disponible pour le spectacle et seulement pour lui. Voir un spectacle est une expérience pleine et entière dont les bénéfices pédagogiques se tireront d'une part dans le cadre des séances de travail d'accompagnement et d'autre part dans le cadre des enseignements disciplinaires par le moyen du projet qui aura été élaboré.

Après la représentation :

- ° *Analyse collective*: faciliter la remémoration collective des éléments de la mise en scène par la description la plus objective possible : espace et scénographie (décor), costumes, objets, lumières, univers sonore, distribution des rôles et jeu de l'acteur. Cette objectivation des éléments concrets de la représentation est l'occasion de partager un vocabulaire précis pour parler de la réalité scénique du théâtre et de dépasser les appréciations abruptes du type « j'aime / j'aime pas ».
- ° *Histoire du théâtre - de la danse - de la musique / histoire des arts* : susciter le rapprochement et la comparaison avec d'autres œuvres (de théâtre mais aussi de tout autre domaine artistique), tisser des liens avec d'autres textes et d'autres lectures.
- ° *Maîtrise du débat* : revenir sur un élément qui suscite le débat (un thème, un personnage, un élément d'esthétique ou d'histoire...) que l'on fera préparer par groupes.
- ° *L'analyse critique* : s'initier au débat critique et à la rédaction personnelle à partir du spectacle.
- ° *La/les pratique(s)* : prolonger l'intérêt suscité par le spectacle par des mises en lecture et des mises en espace de passages préparés par des groupes d'élèves avec des consignes concrètes.

[1] Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'*analyse spécifique* du texte théâtral.

[2] Jean-Pierre Sarrazac *Je vais au théâtre voir le Monde*, Editions Gallimard Jeunesse, collection Giboulées, 2008

II - LE PROTOCOLE

- L'école du spectateur propose aux élèves un parcours annuel, reconductible, constitué de plusieurs spectacles (trois si possible) de nature artistique différente.

- Pour chaque étape du parcours, des séances de travail, avant et après le spectacle, sont mises en place et animées conjointement par un ou des enseignants (équipe pédagogique), et un ou des artistes de l'équipe de création. Chaque spectacle fait donc l'objet d'un minimum de deux séances de travail, de durée variable selon le niveau des classes.

- L'une de ces séances est un travail pratique (voir ci-après : exemples de travaux pratiques).

- Une rencontre avec le/les artiste(s) créateur(s) est organisée après la représentation, de préférence au terme des différentes étapes de travail, et toujours sur un objet spécifique préalablement déterminé par les acteurs du projet, enseignants, artistes et médiateurs.

Le protocole est à considérer comme une base de référence, à partir de laquelle se construisent les projets d'action *d'école du spectateur* dans les établissements culturels et scolaires.

Ces projets résultent des échanges entre les artistes, les lieux de création ou de diffusion du spectacle vivant et les enseignants. C'est pourquoi leur forme et leurs contenus particuliers sont à l'initiative des partenaires des actions avec les élèves.

De même, la Charte constitue un point d'appui essentiel, dans le domaine du spectacle vivant, pour donner une dimension concrète à l'enseignement de l'histoire des arts, de l'école primaire au lycée, ainsi qu'aux activités culturelles prises en compte dans le cadre de l'accompagnement éducatif. Le projet de parcours de spectateur pourra d'ailleurs inclure d'autres pratiques artistiques dans une approche interdisciplinaire qui éclairera les propositions en matière de spectacle vivant.

Exemples de modalités de travail et de travaux pratiques applicables au théâtre (liste non exhaustive) :

- Lecture guidée ou lecture orale partagée : les élèves lisent un ou des extraits du texte (comparaison de traductions différentes pour des textes non francophones).

- Travail en histoire des arts : la comparaison (avec un texte « originel » ; avec une oeuvre non théâtrale ; avec une captation de la même oeuvre ; avec un film...).

- Situation de l'oeuvre dans l'histoire des formes et des idées.

- Jeu : variations / improvisations autour d'un personnage, d'une situation, d'une réplique ou d'un groupe de répliques.

- Analyse collective de la représentation et de ses signes et confrontation avec l'équipe de création.

- Recherches scénographiques : propositions de scénographies imaginaires (travail sur l'image, l'objet...) précédant une éventuelle fabrication de maquettes de décor (selon projet).

- Étude comparative de plusieurs captations : comparaisons de la même scène, essais de mise en jeu de cette scène, de mise en espace...

- Réflexion dramaturgique sur la réécriture contemporaine de textes classiques.

- Écriture d'articles critiques (en partenariat si possible avec des critiques) et suite à l'analyse comparative de textes critiques sur un spectacle vu.

- Regards croisés (pluridisciplinaires) sur l'oeuvre.

III - LES PROCEDURES

1) Principes

* Ces principes d'action sont inscrits dans le volet artistique et culturel des projets – ou contrats – des établissements scolaires (ou dans les projets de circonscription), et dans le programme d'action des structures et des théâtres au titre d'une action *école du spectateur*. (Il est souhaité qu'un établissement scolaire s'engage globalement dans une démarche d'*école du spectateur* et que l'action qui résulte de cet engagement concerne chaque année plusieurs classes de cet établissement.)

* L'établissement scolaire, ayant inscrit l'*école du spectateur* dans son projet ou contrat, le chef d'établissement veillera, dans la mesure de ses possibilités, à ce que les enseignants, acteurs de ce projet soient bénéficiaires de moyens horaires issus de la DHG et le projet de crédits « fléchés » à partir de la dotation budgétaire globale de l'établissement.

* L'élaboration du parcours par l'enseignant – ou l'équipe enseignante – est essentielle. Le choix des spectacles, la nature des accompagnements, le calendrier des séances de travail, la concertation avec les partenaires pour déterminer ensemble les contenus, et bien évidemment l'exploitation pédagogique des actions relèvent de sa compétence professionnelle.

* L'établissement culturel et ses partenaires veilleront à favoriser la venue des élèves au spectacle en assurant les moyens nécessaires aux déplacements et en veillant à mettre en œuvre une politique tarifaire adaptée.

* Les équipes artistiques (metteurs en scènes, chorégraphes, acteurs, danseurs, métiers du plateau...) dont une création fera l'objet de projets d'*école du spectateur*, détermineront la nature de leurs interventions et offres artistiques en lien avec ces créations. Les contenus seront spécifiques, non assimilables à une intervention générale de type atelier de pratique et seront portés, en amont, à la connaissance de leurs partenaires éducatifs via les médiateurs des compagnies et des structures.

* Le dispositif partenarial est mis en place avec le concours des représentants des collectivités territoriales, des rectorats et inspections d'académie, des DRAC et avec les établissements scolaires et culturels concernés.

2) Où et comment mettre en œuvre l'école du spectateur ?

* Au moyen de l'ensemble des dispositifs existants, qui constituent autant de points d'appui immédiatement opérationnels et pertinents pour développer des projets de rencontre avec des spectacles. Que ce soit dans les enseignements artistiques – y compris dans l'enseignement optionnel d'histoire des arts au lycée –, les ateliers, les classes à projets artistique et culturel, les projets spécifiques, les jumelages, les classes à horaires aménagés théâtre, mais également dans le temps de l'accompagnement éducatif et dans les dispositifs pédagogiques (TICE). L'*école du spectateur* offre la capacité de relier toutes les activités dédiées aux pratiques et à la connaissance des arts dans le monde scolaire à la réalité de la création en suscitant désir, attente, et plaisir de se sentir *en intelligence avec son temps*.

* Au moyen de projets spécifiques, inscrits au projet d'établissement, s'il n'existe dans cet établissement aucun dispositif tel que rappelés ci-dessus.

* Elle s'inscrit, pour les structures de création et de diffusion, au cœur d'une démarche d'ouverture et de formation des publics jeunes pour le partage démocratique d'une culture sensible, exigeante et émancipatrice.

* Elle est pour les artistes l'occasion de penser une transmission qui soit en lien direct avec leur pratique personnelle sur le plateau.

ANNEXES

1) Outils

Un dossier pédagogique – qui ne se confondra pas avec un dossier de presse – accompagnera la venue des élèves au spectacle. On privilégiera l'utilisation des outils existants (« Pièces démontées » du réseau Scéren-CNDP et autres apports pédagogiques, culturels, éditoriaux ou associatifs...).

2) Formations

S'engager dans un projet ou processus d'*école du spectateur* implique de rechercher, dans le même mouvement, les modalités de formation préalable des acteurs de ce projet. Stages d'initiation à destination des enseignants, stages conjoints – artistes et enseignants – de pratique de l'analyse de la représentation, stages d'établissements (*aides négociées*), stages inscrits dans les plans académiques et départementaux de formation...

Les rencontres de préparation pour l'élaboration de projets communs sont également des moments pertinents à inscrire dans cette formation mutuelle préalable des partenaires.

Les formes à trouver sont multiples, cependant la référence à la Charte, dans le cadre d'un projet, suppose qu'aient été recherchées des modalités de formations d'accompagnement.

3) Qualification

Pour seconder, ou suppléer dans certains cas d'impossibilités d'ordre professionnel (tournées, période de diffusion du spectacle trop restreinte...) au travail d'accompagnement, réalisé prioritairement par les artistes des spectacles vus par les élèves, on fera appel de préférence à des artistes associés aux structures ou aux compagnies, titulaires du CA ou de DE.

4) Méthodologie

La Charte est un texte qui s'inscrit dans une démarche de développement, voire de généralisation, de la formation des jeunes en matière de théâtre. Cependant il ne serait sans doute pas pertinent de susciter de nouvelles et lourdes procédures administratives de validation. L'engagement conjoint à respecter le protocole de la Charte suffira à valider l'existence d'un projet d'*école du spectateur* sur un territoire. Cette validation est valable pour l'ensemble des partenaires réunis.

Tous les partenaires sollicités et engagés seront donc informés de la mise en œuvre des actions et seront destinataires de l'évaluation des projets.

On peut imaginer de proposer aux élèves participant aux parcours, dans le cadre de projets se référant à la Charte, un *contrat du spectateur*, qu'il signe et qui l'engage dans l'ensemble des démarches proposées par le projet.

5) Usages de la Charte

La Charte constitue un document national de référence – et non un programme d’action – auquel se rapporteront les acteurs directs et les opérateurs, dès leurs premières concertations, dans le cadre de leurs projets.

Les projets sont spécifiques et sont le fruit du désir et de l’invention des enseignants, avec le soutien de leur administration, des artistes et des médiateurs, avec le soutien des institutions culturelles, qui tous concourront à la mise en œuvre effective de la Charte.

Ces projets pourront faire l’objet de **conventions** entre les acteurs directs (établissements scolaires et culturels) et leurs tutelles (collectivités territoriales, services de l’État en région...).

Il est souhaité, par l’ensemble des participants du groupe de travail (voir liste ci-après), que l’État donne à la Charte une dimension légitime et opérationnelle, par le moyen qui lui paraîtra le plus approprié.

6) Diffusion

Une fois établie, la Charte est diffusée par tous ses signataires constituants, sur l’ensemble du territoire, à tous les établissements scolaires et culturels.

La Charte est l’expression de la volonté de l’État d’engager une procédure nationale sur la question de la formation artistique et culturelle au travers de la fréquentation préparée et accompagnée des jeunes au spectacle.

Participants à la rédaction de la Charte nationale :
l'école du spectateur

Michelle BEGUIN, IA-IPR de Lettres, chargée d'une mission d'inspection générale, Inspection générale, Ministère de l'Éducation nationale

Fabienne BERNARD, Chargée de mission, Délégation au développement et aux affaires internationales – Ministère de la Culture et de la Communication

Isabelle BERTOLA, Directrice, Théâtre de la Marionnette à Paris

Gérard CHAMBON, Maire adjoint à la ville de Choisy-le-roi, Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture

Marie-Laure CHEREL, Responsable du développement des publics, Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris

Christiane CLAIRON-LENFANT, Conseillère territoriale, DRAC Ile-de-France

Jean-Charles COTHENET, MAP/DGER/SDPOFE/BVIE, Ministère de l'Agriculture

Hélène CRAMPON, Relations publiques, Théâtre de la Marionnette à Paris

Xavier CROCI, Directeur, Forum de Blanc-Mesnil (93)

Bruno DAIROU, Chargé d'études arts et culture, Direction générale de l'enseignement scolaire - Ministère de l'Éducation nationale

Valérie DARDENNE, Directrice de la communication, MC93 – Bobigny (93)

Emmanuel DEMARCY-MOTA, Directeur, Théâtre de la ville – Paris

Anne-sophie DESTTRIBATS, Inspectrice collège théâtre, DMDTS – Ministère de la Culture et de la Communication

Laurent FRECHURET, Directeur, CDN Sartrouville (78)

Karine GLOANEC-MAURIN, Présidente, Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture

Elise GOISNEAU, Responsable des actions d'accompagnement culturel, Tick'art Conseil régional d'Ile-de-France

Jean-Pierre HAN, Critique de théâtre, Frictions, Les Lettres françaises

Dominique HERVIEU, Directrice, Théâtre national de Chaillot – Paris

Jean-Pierre JOURDAIN, Directeur artistique, TNP Villeurbane (69)

Jean-Claude LALLIAS, Conseiller théâtre au Sceren - Centre national de documentation pédagogique, vice-président de l'ANRAT

Patrick LAUDET, Inspecteur Général Lettres, Ministère de l'Éducation nationale

Eve LE QUANG, Chargée d'éducation à la santé, Ministère de l'Agriculture

François LECOUR, Secrétaire général, Théâtre Gérard Philippe - CDN Saint-Denis (93)

Alain LENNERT, Délégation au théâtre, chargé des compagnie et lieux gérés en centrale, DMDTS – Ministère de la Culture et de la Communication

Jean-Pierre LORIOU, Délégué national, ANRAT

François MARIE, Chargé de mission, Délégation au développement et aux affaires internationales – Ministère de la Culture et de la Communication

Danièle NAUDIN, Administratrice, ANRAT

Alpar OK, Adjoint aux relations extérieures, Théâtre de la Ville – Paris

Evelyne PANATO, Directrice, Maison du Geste et de l'Image – Paris

Anne-Claire PANKOWSKI, Inspectrice collègue théâtre, DMDTS – Ministère de la Culture et de la Communication

Thierry PARIENTE, Délégué au théâtre, DMDTS – Ministère de la Culture et de la Communication

Anne-Marie PEIGNE, Responsable des relations avec le public, Odéon - Théâtre de l'Europe

Adeline PREAUD, Relations publiques, MC93 – Bobigny (93)

Jean-Pierre REISMANN, Chef du service du développement et de l'action territoriale, DRAC Ile-de-France

Robin RENUCCI, Comédien, Directeur de l'ARIA

Jean-Michel RIBES, Directeur, Théâtre du Rond-Point – Paris

Paul RONDIN, Secrétaire Général, Odéon - Théâtre de l'Europe

Anne SACHS, Présidente, Danse sur Cour – Ile-de-France

Dominique SAUGET, Ancien principal du Collège Moulin Joly, DASCO, Ville de Paris

Gilberte TSAI, Directrice, Nouveau Théâtre de Montreuil (93)

Daniel VERON, Responsable du bureau de l'éducation et des pratiques artistiques et culturelles, DMDTS – Ministère de la Culture et de la Communication

Observateurs :

François-Xavier DEMOURES, Chargé d'étude, Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle

Jean-Miguel PIRE, Rapporteur général, Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle